

ORGANISATION MONDIALE  
DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/36

15 avril 1996

(96-1328)

**Comité des obstacles techniques au commerce**

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

**NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE  
DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES  
AU COMMERCE**

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant  
les obstacles techniques au commerce)

<b>Pays/Territoire douanier/Arrangement régional:</b> <u>DANEMARK</u>		
<b>Nom de l'organisme à activité normative:</b> Danish Standards Association (Association danoise de normalisation)		
<b>Adresse de l'organisme à activité normative:</b> Baunegaardsvej 73 DK-2900 Hellerup		
<b>Téléphone:</b> (+ 45) 39 77 01.01	<b>Télex:</b> (+ 45) 39 77 02.02	<b>Télex:</b> -
<b>Courrier électronique:</b> dansk standard @ ds.dk		
<b>Type d'organisme à activité normative:</b> <input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental		
<b>Champ des activités normatives actuelles et prévues:</b> Participation aux activités normatives européennes et internationales. Adoption de normes internationales et européennes. Information technique, certification de produits, certification de systèmes qualité, promotion de la normalisation.		
<b>Date:</b> 18 mars 1996		